

Rappel

PARCOURSUP

- Suite phase d'admission : juin et juillet 2021
- Procédure complémentaire : 16 juin au 16 septembre 2021
- Inscription administrative futur établissement

- du 16 juin au 16 septembre : [je peux participer à la phase complémentaire](#) et formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles
- à partir du 2 juillet : je peux solliciter depuis mon dossier la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie pour m'aider à trouver une formation au plus près de mon projet

DATES CLES et DELAIS DE REPONSES

(Voir document joint)



Vigilance sur le point d'étape obligatoire du 29 juin au 1^{er} juillet

PHASE COMPLEMENTAIRE : 16 JUIN AU 16 SEPTEMBRE 2021

Le livret "La phase complémentaire : mode d'emploi"

À partir du 16 juin et jusqu'au 16 septembre, la phase complémentaire permet aux lycéens de formuler de nouveaux vœux et d'accepter des propositions d'admission dans des formations ayant des places disponibles. Cette phase est ouverte à tous mais elle s'adresse en priorité aux élèves n'ayant reçu aucune proposition d'admission. Ce livret détaille le fonctionnement de la phase complémentaire.

<https://eduscol.education.fr/document/7712/download>

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS VOTRE FUTUR ETABLISSEMENT

<https://eduscol.education.fr/media/6968/download>